

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES DECISIONS DU MAIRE

1^{er} DELIBERATION DE LA SEANCE DU 27 AVRIL 2023

A 20 H 30

Matière de l'acte : FINANCES LOCALES

Sous-matière de l'acte : 7.1 Décisions Budgétaires (BP, DM, CA)

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal :
le 20 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois
et le vingt-sept avril à vingt heures trente
le Conseil Municipal de la commune de CAVILLARGUES (Gard), dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, conformément au Code Général des Collectivités
Territoriales (article L 2121-7 et suivants) au nombre prescrit par la loi, dans le lieu
habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent NADAL, Maire.

Etaient présent(e)s : Laurent NADAL, Antoine PLUTINO, Joëlle GAS, Pascale
FANTON, Norbert LAVASTRE, Franck REBOULET, Patrick TOLETTI, Nathalie
DOSE, Mireille JUSTAMOND, Eric FRENE, Valérie FRAC, Michèle BERTRAND.

Absent(e)s ayant donné procuration : Pierre MATHIEU procuration Laurent NADAL,
Catherine JALLIFFIER-ARDENT procuration Mireille JUSTAMOND, Jérôme
ARNAUD procuration Antoine PLUTINO.

Valérie FRAC est élue à l'unanimité secrétaire de séance par le Conseil municipal.

Objet : Décision Modificative MSP

Le Maire expose au conseil municipal que le Budget Primitif 2023 voté le 15 décembre
2022 nécessite différents virements de crédits en dépenses de la section
FONCTIONNEMENT liées aux dépenses des intérêts bancaires.

Les modifications seront effectuées sur le BP 2023 par décision modificative et comme
suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
66111 Intérêt réglé à l'échéance.		10 000,00 €		
74741 Commune membre du GFP				10 000.00€
TOTAL		10 000.00€		10 000.00€

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, d'effectuer les virements de crédits et crédits supplémentaires comme ci-dessus détaillés.

Ainsi fait les jour, mois, an susdits.

Certifiée exécutoire
Publiée ou notifiée le :

Envoyé en préfecture le 28/04/2023 Reçu en préfecture le 28/04/2023 Publié le ID : 030-213000763-20230427-D2023_027-DE

Le Maire,
Laurent NADAL

